



Cross Sport Adapté

CHAMPIONNAT RÉGIONAL



Samedi 11 Janvier 2020

A partir de 13h30

Saint-Calais (72)

Organisé par l'Association Sport Adapté Calaisien

Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat régional de **Cross Sport Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON 2019/2020	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2010 et après	2009-2008	2007-2006	2005-2004
-18 ans	-21 ans	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2003-2002	2001-1999	1998-1980	1979-1970	1969 et avant

Le règlement sportif Cross Sport Adapté est consultable sur www.sportadaptepdl.org

Informations sur le championnat



Le championnat régional Cross Sport Adapté se déroulera le **Samedi 11 Janvier 2020**



Rue du Lac – 72120 SAINT-CALAIS

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place. Pas de restauration.



Engagement de 5 euros par sportif.

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

De 13h15 à 14h15

Accueil des délégations, vérification des licences et remise des dossards

14h30

Course 1 : 1 000m AB/BC/CD et 2 000m AB

15h00

Course 2 : 2 000m BC/CD et 3 000m AB/BC

15h30

Cross Open Sport Adapté : 1 000m

16h00

Course 3 : 4 000m BC/CD

16h30

Course 4 : 5 000m BC/CD

17h00

Podiums

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 22 décembre 2019** :



par mail à competition.sportadapte.pdl@gmail.com

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- **Référent régional du championnat** : Antoine CHÂTEAU

competition.sportadapte.pdl@gmail.com

06.08.95.65.33 / 02.51.80.79.54

Championnat de France 2020

Championnat de France Cross Sport Adapté : les 28/29 Février 2020 à Nantes (44).

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



www.sportadapte.pdl.org



Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



@Ligue SAPdl

Partenaires



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE CROSS SPORT ADAPTÉ

FICHE D'ENGAGEMENT

A retourner impérativement avant le 22 décembre 2019

INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une
licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Accompagnateur 1 :

N° licence :

Accompagnateur 2 :

N° licence :

Accompagnateur 3 :

N° licence :

SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe	Distance
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

FRAIS D'ENGAGEMENT

Nombre de sportifs : x 5 euros = € (à l'ordre l'ASAC 72)

VISA DU CDSA

Date :

Signature et cachet :

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2019/2020

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- | | |
|---|--|
| ☐ Athlétisme Sport Adapté | ☐ Basket-ball Sport Adapté |
| ☐ Cross Sport Adapté | ☐ Football à 7 Sport Adapté |
| ☐ Futsal Sport Adapté | ☐ Judo Sport Adapté |
| ☐ Lutte Sport Adapté | ☐ Natation Sport Adapté |
| ☐ Pétanque Sport Adapté | ☐ Tennis Sport Adapté |
| ☐ Tennis de Table Sport Adapté | ☐ Tir à l'arc Sport Adapté |

Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- ☐ Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- ☐ Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- ☐ Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

[ENCART RÉSERVÉ À LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

☐ VALIDÉE

☐ REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté